

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.02.2020

Révision : 14.02.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit : **BACTIGEL**

· Code produit : 251 001 / 251 005

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Ce produit n'est recommandé pour aucune autre utilisation industrielle, professionnelle ou de consommateur autre que celles identifiées ci-dessous.

· **Emploi de la substance / de la préparation:** Gel hydroalcoolique pour la désinfection des mains

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Fournisseur:

TEXXIUM

58 Rue de Maïtena

Zone Maïtena

40260 CASTETS

Téléphone : 05.58.57.37.20

texxium@texxium.fr ; www.texxium.fr

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Tél. INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) : 01.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· **Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P370+P378 En cas d'incendie: utiliser les moyens appropriés pour l'extinction.

2.3 Autres dangers

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.02.2020

Révision : 14.02.2022

Nom du produit: BACTIGEL

(suite de la page 1)

· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**· **Description:** Mélange des substances mentionnées ci-après avec des additifs non dangereux.· **Composants dangereux:**

CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Reg.nr.: 01-2119457610-43	Alcool Ethylique ⚠ Flam. Liq. 2, H225 ⚠ Eye Irrit. 2, H319	55-60%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Reg.nr.: 01-2119457558-25	Propane-2-ol ⚠ Flam. Liq. 2, H225 ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	0-2%
CAS: 78-83-1 EINECS: 201-148-0 Reg.nr.: 01-2119484609-23	butanol ⚠ Flam. Liq. 3, H226 ⚠ Eye Dam. 1, H318 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335-H336	0-2%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**· **Remarques générales:**

De manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

· **Après inhalation:** Retirer le sujet de la zone exposée, lui faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin en cas de troubles.· **Après contact avec la peau:**

Le produit n'est pas irritant pour la peau.

Rincer abondamment à l'eau.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en maintenant les paupières bien écartées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un ophtalmologiste.

· **Après ingestion:**

Ne rien donner à boire. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir pour éviter les risques d'aspiration dans les voies respiratoires. En cas de troubles persistants, consulter un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Après contact avec la peau : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Après contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**· **Moyens d'extinction:**

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Mousse et poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone, sable et terre peuvent être utilisés pour les incendies limités uniquement.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Ne pas utiliser un fort courant d'eau.· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Produit inflammable· **5.3 Conseils aux pompiers**

Les pompiers doivent porter des équipements de protection adaptés et un appareil respiratoire autonome.

En cas d'incendie de grande amplitude ou d'incendie dans des espaces confinés ou mal ventilés, porter une tenue ignifugée intégrale et un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) avec un masque intégral.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.02.2020

Révision : 14.02.2022

Nom du produit: BACTIGEL

(suite de la page 2)

- **Équipement spécial de sécurité:**

En intervention rapprochée ou en endroit confiné, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants en raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits.

- **Autres indications:**

Les résidus de combustion et l'eau souillée lors de la lutte contre l'incendie doivent être éliminées en accord avec la réglementation en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Concevoir les installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol. Protéger les égouts des déversements possibles afin de minimiser les risques de pollution. En cas d'épandage, prévenir les autorités compétentes lorsque la situation ne peut pas être maîtrisée rapidement et efficacement. Protéger les zones sensibles en matière d'environnement ainsi que les ressources en eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Utiliser des outils de sûreté ne provoquant pas d'étincelles et des équipements électriques antidéflagrants.

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Assurer une aération suffisante.

Récupérer un maximum de liquide pour élimination conformément aux réglementations environnementales en vigueur. Le liquide résiduel peut être absorbé sur un matériau inerte (sable, terre, liant universel, sciure...)

- **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Assurer une ventilation suffisante du poste de travail en cas de risque de formation de vapeurs, fumées, brouillards ou d'aérosols.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant la manipulation du produit. Conserver le produit à l'écart des aliments et des boissons.

Ne pas diluer ou transvaser dans un flacon ou emballage alimentaire. En cas de nécessité de transvasement, s'assurer de la compatibilité du produit et l'identifier (Étiquetage de danger).

- **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Utiliser exclusivement des outils antidéflagrants.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- **Stockage:** Conserver le produit dans son emballage d'origine fermé.

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Protéger contre le gel.

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Stocker à température ambiante à l'abri de l'eau, de l'humidité, de la chaleur et de toute source d'ignition.

- **Indications concernant le stockage commun:**

Produits incompatibles : Oxydants forts. Acides. Bases.

Matières incompatibles : Aluminium et ses alliages.

- **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés en dehors de l'utilisation.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

- **Température de stockage recommandée:** de + 5°C à + 40°C

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.02.2020

Révision : 14.02.2022

Nom du produit: BACTIGEL

(suite de la page 3)

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Poste d'eau ou fontaine oculaire sur le poste de travail.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

CAS: 64-17-5 Alcool Ethylique

VME Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm

Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

CAS: 67-63-0 Propane-2-ol

VME Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

CAS: 78-83-1 butanol

VME Valeur à long terme: 150 mg/m³, 50 ppm

· **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant toute manipulation. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

· **Protection respiratoire:** Eviter de respirer les vapeurs ou aérosols et utiliser dans une zone bien ventilée.

· **Protection des mains:** Pas nécessaire.

· **Protection des yeux:** Lunettes de protection étanches recommandées dans le cas où des projections sont possibles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

Forme: Liquide visqueux

Couleur: Incolore

· **Odeur:** Alcool

· **valeur du pH:** Non applicable

· **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** 80 °C

· **Point d'éclair** 22 °C

· **Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.

· **Température d'auto-inflammabilité:** 460 °C

· **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif. Toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former. Prendre des mesures contre l'accumulation de charges électrostatiques.

· **Inférieure:** 2 Vol %

· **Supérieure:** 12 Vol %

· **Pression de vapeur:** Non déterminé.

· **Densité à 20 °C:** 0,89 g/cm³

· **Solubilité dans l'eau:** Soluble

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.02.2020

Révision : 14.02.2022

Nom du produit: BACTIGEL

(suite de la page 4)

- Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.
- Viscosité:
Dynamique: 1800 mPa.s (20°C)
- 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Aluminium et ses alliages. Oxydants forts.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter: Le produit est stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et autres sources d'ignition.
- 10.5 Matières incompatibles: Oxydants forts. Aluminium et ses alliages.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:
Pas de produits de décomposition dangereux connus
Au contact des métaux, libère de l'hydrogène gazeux qui peut former avec l'air des mélanges explosifs.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 64-17-5 Alcool Ethylique

Oral	LD50	7.060 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

CAS: 67-63-0 Propane-2-ol

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	CL50 (4h)	>20 mg/L (rat)

CAS: 78-83-1 butanol

Oral	LD50	2.460 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3.400 mg/kg (lapin)

- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique: Le produit n'est pas classé "dangereux pour l'environnement".

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.02.2020

Révision : 14.02.2022

Nom du produit: BACTIGEL

(suite de la page 5)

- **12.2 Persistance et dégradabilité**
Dégradation assez rapide dans l'eau.
DCO-valeur : 1500 mg O₂/g
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Non bioaccumulable.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas procéder à l'élimination du produit dans le milieu naturel. Considérer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux à éliminer par un organisme agréé conformément aux législations en vigueur.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|-----------------------------------|
| · 14.1 Numéro ONU | UN1170 |
| · ADR, IMDG, IATA | |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | 1170 ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE) |
| · ADR | ETHANOL (ETHYL ALCOHOL) |
| · IMDG | ETHANOL |
| · IATA | |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, IMDG, IATA | |
|  | |
| · Classe | 3 Liquides inflammables. |
| · Étiquette | 3 |
| · 14.4 Groupe d'emballage | II |
| · ADR, IMDG, IATA | |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement: | Non applicable. |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Attention: Liquides inflammables. |
| · Indice Kemler: | 33 |
| · No EMS: | F-E,S-D |
| · Stowage Category | B |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | Non applicable. |
| · Indications complémentaires de transport: | |
| · ADR | |
| · Quantités limitées (LQ) | 5L |

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.02.2020

Révision : 14.02.2022

Nom du produit: BACTIGEL

(suite de la page 6)

· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1170 ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE), 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Etiquetage selon directive biocide :
Contient 60 % (m/m) d'éthanol (n° CAS 64-17-5) - Type de produits : TP01 - TP02 - TP04
- Directive 2012/18/UE
- Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent.

Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Produit conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires (arrêté français du 19 décembre 2013)

Produit réservé uniquement à un usage professionnel

· Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Acronymes et abréviations:

- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.02.2020

Révision : 14.02.2022

Nom du produit: BACTIGEL

(suite de la page 7)

*PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2**Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3**Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2**Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1**Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2**STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3*

FR